

CERTIFICAT IFRA

SANTOLINE / COTTON LAVENDER FLE107

FORM-004-A

Page 1 sur 4

Date d'entrée en vigueur : 16/06/2011

VERSION juin/2011

1. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE / IDENTIFICATION OF THE COMPANY

JE INTERNATINAL / DISTILLERIE FLORIHANA Les Grands Prés 06460 Caussols France

Tel: 04 93 090609 Fax: 04 93 098685

E-mail: qualite@florihana.com

La société JE International représentée par M. Alain DURANTE certifie que, dans la mesure de ses connaissances, l'ingrédient de parfumerie référencé ci-dessus, satisfait aux Standards ou aux obligations du Code of Practice de l'International Fragrance Association (IFRA – 45ème amendement du 2 Juin 2010 et ses modifications), à condition qu'il soit utilisé dans les catégories de produits suivantes au maximum de concentration (%) indiqué dans le tableau ci-dessous (voir les affectations des produits en annexe) :

The company JE International, represented by Mr. Alain Durante certifies that, as far has he knows, the ingredient of perfumery above listed, complies with the Standards of obligation of the Code of Practice of the International Fragrance Association (IFRA-45th Amendment of 11 June 2010 and its modifications), provided it is used in the following application at a maximum concentration level (%) such as indicated in the table bellow (see the product applications in the appendix):

Nom du produit / product's name : SANTOLINE BIO / ORGANIC COTTON LAVENDER

2. TABLEAU DE CATEGORIES DES PRODUITS / TABLE OF CATEGORIES OF PRODUCTS

CATEGORIES DE PRODUITS IFRA CATEGORY	CONCENTRATION MAXIMALE D'UTILISATION DANS LE PRODUIT FINI (%) MAXIMUM LEVEL OF USE (%) OF THIS INGREDIENT IN THE FINAL PRODUCT	CATEGORIES DE PRODUITS IFRA CATEGORY	CONCENTRATION MAXIMALE D'UTILISATION DANS LE PRODUIT FINI (%) MAXIMUM LEVEL OF USE (%) OF THIS INGREDIENT IN THE FINAL PRODUCT
1	100,0000%	7A	100,0000%
2	100,0000%	7B	100,0000%
3A	100,0000%	8A	100,0000%
3B	100,0000%	8B	100,0000%
3C	100,0000%	9A	100,0000%
3D	100,0000%	9B	100,0000%
4A	100,0000%	9C	100,0000%
4B	100,0000%	10A	100,0000%
4C	100,0000%	10B	100,0000%
4D	100,0000%	11A	100,0000%
5	100,0000%	11B	100,0000%
6	100,0000%		

NB: 1000 ppm = 0,1000%; 100 ppm = 0,0100%; 10 ppm = 0,0010%; 1 ppm = 0,0001%

Cette huile essentielle de SANTOLINE Bio n'est pas, en tant que telle, impactée par le code de l'IFRA pour son utilisation dans des compositions parfumantes, de même que ses composants

This essential oil of Organic COTTON LAVENDER is not itself impacted by the IFRA code its use in perfuming compositions, as well as its components



CERTIFICAT IFRA

SANTOLINE / COTTON LAVENDER FLE107

FORM-004-A

Page 2 sur 4

Date d'entrée en vigueur : 16/06/2011

3. SUBSTANCES SOUMISES A RESTRICTION / RESTRICTED SUBSTANCES

Aucun / None

4. SUBSTANCES SOUMISES A SPECIFICATION / SPECIFIED SUBSTANCES

Aucune / None

5. COMMENTAIRES / COMMENTS

Pour les classes 1 et 6, à cause d'une possible ingestion, il est recommandé de s'assurer du caractère alimentaire de l'ingrédient :

- Cette huile essentielle de SANTOLINE Bio satisfait aux standards de l'IFRA pour l'Europe
- Cette huile essentielle SANTOLINE Bio est interdite par l'IFRA pour les autres pays (aucun FEMA, doit être GRAS- Generally Recognized As Safe)

Pour les classes 1, 2, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4D, 5, 7B, 8A, 9C, il est recommandé de s'assurer de la possible phototoxicité de l'ingrédient :

Cette huile essentielle de SANTOLINE Bio ne présente pas un effet phototoxique

Ce certificat ne s'applique qu'au produit référencé ci-dessus, qui n'est lui-même qu'un ingrédient du produit fini. Le fabricant qui l'utilise ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour s'exempter de ses propres responsabilités et obligations.

L'évaluation des composants individuels a été réalisée selon les exigences de sécurité de l'IFRA Code of Practice. Les recommandations IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basées sur des évaluations de sécurité effectuées par le RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliquées par le comité scientifique de l'IFRA. Le client est responsable de s'assurer de la sécurité définitive du produit final (contenant cet ingrédient de parfumerie) qui soit être vérifiée avec des tests ad'hoc.

For Classes 1 and 6, due to possible ingestion, it is recommended to ascertain the food of the ingredient:

- This essential oil of organic COTTON LAVENDER meets standard IFRA in Europe
- This essential oil of organic COTTON LAVENDER is forbidden by IFRA for other countries (no FEMA, must be GRAS- Generally Recognized As Safe)

For Classes 1, 2, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4D, 5, 7B, 8A, 9C, it is recommended to check the possible phototoxicity of the ingredient:

This essential oil of organic COTTON LAVENDER does not have a phototoxic effect

This certificate only relates to the material as referenced hereabove, which only represents a part of final product. I should not be construed in any way as providing exemption to a manufacturer using it, from his own responsibilities and obligations.

The evaluation of the individual components was carried out according to the security standards of the IFRA code of practice. The IFRA recommendations regarding the use restrictions are based on safety assessments by the panel of expert of the RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) and are enforced by the IFRA committee. It is the ultimate responsibility of the customer to ensure the safety of the final product (containing this ingredient of perfumery) by the further testing if needs to be



CERTIFICAT IFRA

FLE107

SANTOLINE / COTTON LAVENDER

FORM-004-A

Page 3 sur 4

Date d'entrée en vigueur : 16/06/2011

6. Annexes (Français / French)

	CATEGORIES DE PRODUITS
1	Jouets / Produits pour les lèvres (rouge à lèvres solides ou liquides, baumes, clairs ou colorés, etc.)
2	Déodorants et Produits Anti-transpirants de tous types (aérosols, en stick, à bille, pour les dessous de bras et le corps, etc.)
ЗА	Produits hydroalcooliques appliqués sur une peau récemment rasée (Eau de toilette)
3B	Produits hydroalcooliques appliqués sur une peau récemment rasée (Eau de parfum, parfum)
3C	Produit pour les yeux de tous types (Ombre à paupières, mascara, eye-liner, maquillage, etc.) incluant les soins pour les yeux / Crèmes et Baumes pour le visage pour homme / Crèmes, Lotions, Huiles pour bébé
3D	Tampons
4A	Produits hydroalcooliques appliqués sur une peau non rasée (Eau de toilette) / Ingrédients de Kits de Parfum (Eau de toilette) / Tampons parfumés, cartonnettes parfumées / Touches à sentir pour Produits hydroalcooliques
4B	Produits hydroalcooliques appliqués sur la peau non rasée (Eau de parfum, Parfum)
4C	Produits de tous types pour modeler les cheveux (pompes, aérosols, etc.) / Crèmes, Huiles, Lotions pour le corps de tous types (excepté les crèmes, Lotions, huiles pour bébé) / Compositions parfumantes pour kits cosmétiques / Produits pour soin des pieds / Soin des cheveux
4D	Crèmes parfumantes
5	Crèmes pour le visage, démaquillant pour femme / Crèmes pour les mains / Masques pour le visage / Poudres et Talcs pour bébé / Permanentes et autres traitements chimiques pour les cheveux (ex. produits lissants) sauf colorations pour les cheveux / Lingettes rafraîchissantes pour le visage, le cou, les mains, le corps
6	Bains de douche / Dentifrices
7A	Lingettes intimes / Lingettes et couches pour bébé
7B	Répulsifs d'insectes (destines à être appliqué sur la peau)
8A	Démaquillants de tous types (sauf les nettoyants pour le visage) / Produits non vaporisés de tous types pour modeler les cheveux (mousses, gels, produits capillaires sans rinçage, etc.) / Soins pour les ongles / Poudres et Talcs (sauf les poudres et talcs pour bébé)
8B	Colorations pour les cheveux
9A	Après shampoings (rincés) / Savons liquides / Shampoings de tous types (incluant les shampoings pour bébé) / Nettoyants visage de tous types (lavages, gels, gommages, etc.) / Crèmes à raser de tous types (stick, gels, mousse, etc.) / Crèmes dépilatoires / Nettoyants pour le corps de tous types (incluant ceux pour bébé) et gels douches de tous types / Savons non liquides (Savonnettes) / Produits pour l'eau du bain : gels, mousses, sels, huiles et autres produits
9B	Serviettes hygiéniques féminines / Papier toilette
9C	Mouchoirs / Serviettes / Serviettes en papier / « Autres » Aérosols (incluant les désodorisant d'ambiance, sauf les déodorants/antitranspirants, les sprays pour modeler les cheveux et les sprays pour animaux)
10A	Poudres à laver le linge à la main de tous types / Assouplissants de tous types incluant les feuilles assouplissantes / Autres produits d'entretien ménagers (nettoyants de tissu, de revêtements souples, de tapis, etc.) / Produits pour machine à laver le linge (liquides, poudres, tablette, etc.) incluant l'eau de javel / Liquides vaisselle pour lavage à la main / Nettoyants de tous types pour surfaces dures (nettoyants de salle de bain et de cuisine, cires pour meubles, etc.) / Shampoings pour animaux domestiques / Kits de nettoyage à sec
10B	Couches / Lingettes pour cuvettes de toilettes
11A	Tous produits sans contact avec la peau comprenant : Bougies / Désodorisants et parfumants de tous types (branchés sur le courant, à substrat solide, à membrane, ambiant, électrique, etc.) excepté les aérosols / Recharges liquides pour les désodorisants (systèmes à cartouche)/ Insecticides (spirale antimoustique, en papier, électrique, pour vêtements, etc.) excepté les aérosols / Blocs pour toilettes / Bâtons d'encens, Encens / Lessive ,pour lave-linge (ex dosettes liquides) / Articles en plastique (sauf les jouets) / Carburants / Disque parfumé pour luminaires / Emballage parfumé / Peintures / Cire pour le sol
11B	Tous produits accidentellement en contact avec la peau comprenant : Pot pourri, sachets parfumés, recharges liquides pour désodorisants (système sans cartouche), diffuseurs à batonnet / Cirages / Désodorisant, Masquants non destinés à être en contact avec la peau (ex désodorisants pour sèche-linge, poudres pour tapis) / Détergent et désodorisants pour lave-vaisselle / Papier à gratter et à sentir (échantillons) / Litières pour chats / Sprays pour animaux (tous types) / Produits pour traiter les textiles (ex sprays pour amidonner, après lavages parfumés, désodorisants pour textiles ou tisses, collants hydratants) / Eaux parfumées pour le linge (qui peut être ajouté aux fers à vapeur)



CERTIFICAT IFRA

FORM-004-A

Page 4 sur 4

SANTOLINE / COTTON LAVENDER FLE107

Date d'entrée en vigueur : 16/06/2011

7. Annex (anglais/ english)

IFRA class
Class 1
Class 2
Class 3.A
Class 3.B
Class 3.C
Class 3.D
7.400 0.2
Class 4.A
7.70
Class 4.B
7.LUGO 1.LD
Class 4.C
JIA33 4.0
Class 4.D
Class 5
JI455 J
Class 6
Class 7 A
Class 7 B
Class 8
Class 9.A
Class 9.B
Class 9.C
Class 10.A
Class 10.B
Class 11.A
Class 11.B